



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 20 Mars 2026

Présents : Christel ANTOINE, Thierry BOITEUX, Christophe BONNEFOY, Florian BONNET, Fabien CADOUX, Isabelle DI-GIOVANNI, Maud GENTELET, Luc GERARDIN, Danièle HENRY, Bassem ISKANDAR, Karine JACQUOT, Lionel MOMY, Céleste REY, Stéphane SEGUIN, Armelle TAVERNE.

Secrétaire de séance : Danièle HENRY

Avant l'ouverture de séance, Lionel MOMY prend la parole.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h10 par le doyen d'âge.

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Luc GERARDIN, doyen d'âge présente les élus :

Proclamation des résultats :

Christel ANTOINE	}	200 voix
Christophe BONNEFOY		
Danièle HENRY		
Fabien CADOUX		
Armelle TAVERNE		
Florian BONNET		
Maud GENTELET		
Thierry BOITEUX		
Karine JACQUOT		
Stéphane SEGUIN		
Isabelle DI-GIOVANNI		
Bassem ISKANDAR		
Lionel MOMY		
Céleste REY	}	122 voix
Luc GERARDIN		

Le conseil municipal est complet avec 15 élus au premier tour.

ELECTION DU MAIRE

Luc GERARDIN ayant procédé à l'appel des élus a dénombré 15 conseillers présents. Il rappelle que l'élection du Maire est un scrutin uninominal secret à la majorité absolue.

Le Conseil Municipal a désigné deux assesseurs : Céleste REY et Bassem ISKANDAR et peut procéder à l'élection du Maire.

Candidate : Christel ANTOINE

Votants : 15

Majorité absolue : 8

Exprimés : 15

Après dépouillement des 15 bulletins et avec 15 voix Christel ANTOINE est élue Maire.

Christel remercie le conseil et réaffirme sa volonté de travailler ensemble au service des habitants.

Mairie de MERCEY-LE-GRAND

Suite Compte rendu du Conseil Municipal du 20 Mars 2026

La Maire nouvellement élue reprend la présidence de la séance.

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS ET CONSEILLER DELEGUE

VU l'article L2122-2 du code général des collectivités territoriales, Madame la maire propose au conseil municipal de délibérer sur le nombre d'adjoints à élire, dans les limites autorisées, sachant que le nombre maximum d'adjoints ne peut pas excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, arrondi à l'entier inférieur, soit 4 adjoints possibles.

Le conseil municipal, à l'unanimité décide de fixer à 3 le nombre d'adjoints au Maire, et d'attribuer délégation à un conseiller municipal.

ELECTION ADJOINTS

Madame La Maire rappelle les nouvelles dispositions concernant l'élection des adjoints :

Les adjoints sont élus au scrutin de liste paritaire à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

Candidat : Liste 1 = Fabien CADOUX, 1^{er} adjoint

Danièle HANRY, 2nd adjoint

Christophe BONNEFOY, 3^{ème} adjoint/ Maire délégué de Cottier

Votants : 15

Majorité absolue : 8

Exprimés : 15

Après dépouillement des 15 bulletins et avec 15 voix la liste 1 est élue, telle que présentée : Fabien CADOUX 1^{er} adjoint ; Danièle HENRY 2nd adjoint ; Christophe BONNEFOY 3^{ème} adjoint Maire délégué de Cottier.

Un conseiller municipal délégué est nommé : Florian BONNET.

CHARTE DE L'ELU

Madame la Maire donne lecture de la charte de l'élue et remet le livret complet à chaque conseiller.

DELEGATION DU CONSEIL AU MAIRE

Mme la Maire propose de reconduire les 13 délégations précédemment attribuées à l'ancien maire, avec la possibilité d'y apporter des ajustements ultérieurement.

Ces attributions permettent au Maire de la commune de recevoir délégation du Conseil Municipal afin d'être chargé, pour la durée de son mandat, de prendre un certain nombre de décisions, et de favoriser une bonne administration communale.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal vote favorablement pour les attributions ci-dessous :

Mairie de MERCEY-LE-GRAND

Suite Compte rendu du Conseil Municipal du 20 Mars 2026

Article 1 : La Maire est chargée, pour la durée du présent mandat, et par délégation du Conseil Municipal :

- 1) De souscrire les marchés, de passer les baux des biens et les adjudications des travaux communaux dans les formes établies par les lois et règlements ;
- 2) De passer dans les mêmes formes, les actes de vente, échange, partage, acceptation des dons et legs ;
- 3) De signer les arrêtés de nomination, titularisation, avancement, positions, sanctions disciplinaires concernant la gestion du personnel ;
- 4) De signer les admissions d'urgence à l'aide sociale, aux infirmes, aux personnes âgées ;
- 5) De procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- 6) De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 7) De passer les contrats d'assurances, maintenance du matériel ainsi que d'accepter les indemnités de sinistres y afférant ;
- 8) De régler les conséquences dommageables des sinistres mettent en jeu la responsabilité de la commune dans la limite de 5 000 € par sinistre ;
- 9) De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 10) De créer des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communaux ;
- 11) De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- 12) D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle pour la durée de son mandat pour tous contentieux intéressant la commune et de constituer avocat à cet effet ;
- 13) De décider aliénation de gré à gré des biens mobiliers jusqu'à 4000 € ;

Article 2 : Les compétences déléguées par le Conseil Municipal peuvent faire l'objet de l'intervention du premier adjoint en cas d'empêchement du Maire.

DESIGNATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRE

La commune bénéficie de deux représentants au Conseil Communautaire du Val Marnaysien. Traditionnellement, le maire et son 1er adjoint sont désignés automatiquement en tant que délégués communautaires. Cependant, le 1er adjoint renonce à cette fonction compte tenu de ses attributions au sein de la commune. Il est remplacé, dans l'ordre du tableau par la 2ème adjointe, Mme Danièle Henry.

RECEPTION DES CONVOCATIONS PAR MAILS

Tous les membres du conseil acceptent la transmission des convocations par voie électronique, décision votée à l'unanimité.

Mairie de MERCEY-LE-GRAND

Suite Compte rendu du Conseil Municipal du 20 Mars 2026

Questions diverses :

- Point sur travaux de l'employé communal : tonte, coupe d'arbres
- Compte rendu réunion :
 - Travaux voirie : transmission des devis à la société Roger Martin
 - Demande de subvention envoyée le 20/03
- Rappel de la journée de nettoyage de printemps : 21/03 à 9h devant l'atelier communal
- Animation de printemps : troc de plantes organisé le 11/04 de 9h à 12h sur le parking de la salle polyvalente.

Prochaines réunions :

- **28/03 à 9h** : visite des bâtiments communaux (RDV à l'atelier) – Animée par Thierry
- **03/04 20h** : conseil municipal (commissions, indemnités des élus...)
- **24/04 20h** : conseil municipal (budget)

Demande d'un habitant de Cottier :

Une question est posée concernant la possibilité d'installer **un véritable arrêt de bus** à Cottier : sujet à étudier

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h.

Le 23 Mars 2026,

Danièle HENRY, secrétaire de séance ; Christel ANTOINE, Maire.

